

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 95 (1998)
Heft: 1-2

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de la vulgarisation SAR 1997

Pour raison de simplification, les appellations figurant au masculin dans ce rapport se réfèrent aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

Les indemnités versées pour les travaux de la vulgarisation 1997 ont atteint le montant arrondi de Fr. 79 000.-.

Ce montant se répartit comme suit :

1. Vulgarisation : activité des vulgarisateurs, dépenses pour les responsables et moniteurs de cours, comptoirs et expositions, Fr. 37 000.-.
2. Formation : de cadres, des responsables de fédérations, conseillers moniteurs, contrôleurs de miels, conférenciers, participation des vulgarisateurs aux cours de formation continue, Fr. 25 000.-
3. Cours de groupes : élevage de reines, apiculture en général, écoles, indemnités aux conférenciers, Fr. 10 000.-.
4. Honoraires : au rédacteur SAR et au conseiller aux débutants, Fr. 7 000.-.

Merci à tous ces collaborateurs pour le travail effectué durant l'année 1997.

Merci également à tous ceux qui terminent pour raison de santé ou qui ont atteint la limite d'âge de 70 ans (classe 1927).

En appliquant les mesures en vigueur fixant la fin d'un mandat à 70 ans, nous nous rendons compte que nous perdons des éléments expérimentés et compétents. Il est à espérer que ces personnes continuent de mettre leur savoir à disposition par des conférences ou en qualité de moniteurs de cours ponctuels, ce qui n'est pas limité par l'âge.

D'autre part nous rendons attentifs certains vulgarisateurs en fonction et qui n'ont que très peu d'activité que des mesures seront prises prochainement.

Qu'un cours de formation de base pour conseillers et moniteurs a été mis sur pied cet hiver et 25 candidats seront à la disposition des fédérations pour le printemps 1998.

Nous remercions les moniteurs de cours qui ont bien voulu accepter cette collaboration.

Depuis la nouvelle ordonnance fédérale, il incombe aux vulgarisateurs d'apporter les conseils nécessaires aux apiculteurs sur les différentes méthodes de traitements pour éradiquer le parasite *Varroa Jacobsoni*, sans toutefois réaliser le travail eux-mêmes, cela étant exclu de leur fonction.

Ils profiteront des réunions d'apiculteurs généralement programmées en hiver pour former des groupes de travail. Pour ces assemblées d'apiculteurs, des supports audiovisuels ou cassettes sont à disposition auprès de vos fédérations respectives de la SAR ou du Liebefeld.

L'apiculteur doit être conscient de sa responsabilité envers autrui. Il doit sans tarder se familiariser avec une ou deux méthodes de traitements de son choix et agir dès que possible.



En cette période hivernale où les colonies sont presque exemptes de couvain, il est recommandé de procéder à un traitement d'appoint par vaporisation à l'acide oxalique.

Les recommandations des responsables du Liebfeld n'ont pas été modifiées, c'est-à-dire de n'utiliser pour les traitements que des substances à composition naturelle.

De nos jours, on analyse de plus en plus les produits de consommation, il serait regrettable que les prélèvements des produits de la ruche décèlent la présence éventuelle de résidus de traitements dans une denrée aussi noble que le miel.

Nous attirons l'attention des vulgarisateurs afin de rester très prudents sur les conseils à donner aux apiculteurs qui ont leurs colonies décimées par le parasite du varroa et des mycoses ; ces pertes ne sont pas couvertes par l'assurance SAR.

Conseillers et moniteurs, veuillez réserver la date du samedi 7 mars 1998. Une journée d'instruction est prévue, animée par des spécialistes de la recherche du Liebefeld, sous la responsabilité de M. Peter Fluri et ses collaborateurs. Elle aura lieu à Grangeneuve (convocation suivra pour ce cours romand).

La technique des chercheurs est arrivée à modifier génétiquement les végétaux pour les rendre plus résistants aux prédateurs (exemple du maïs transgénique) ; à quand la nouvelle abeille résistant au varroa ?

Ne perdons pas courage, même si l'année 1997 fut décevante, autant du côté récolte que sur les maladies, 1998 apportera satisfaction et plaisir.

Bonne année à tous et surtout bonne santé.

**Le responsable de la vulgarisation SAR
Fernand Métrailler**

Rapport 1997 de l'assurance vols et déprédati

Il est regrettable que nous soyons obligés de cohabiter avec des voleurs et des vandales. En effet, en 1997, des apiculteurs ont eu à nouveau à déplorer des déprédati

Cette année 9 cas m'ont été signalés, pour une sommes totale de Fr. 4191.-.

Fédérations : VD : 3150.-; GE : 150.-; VS : 250.-; JURA : 641.-.

Une fois de plus, je demande à chaque apiculteur d'être plus vigilant pour essayer de lutter contre ces voleurs qui font peut-être aussi partie de notre corporation. Nous n'avons pas beaucoup de moyens, mais afin de les décourager l'apiculteur devrait marquer ses ruches et son matériel d'un signe distinctif, ce qui permettrait de temps en temps de retrouver le voleur.

Lorsque vous êtes victimes de déprédati ou de vols, je vous demanderai de bien vous conformer à la marche à suivre qui est jointe aux formules de sinistre. Il est impératif de prendre toutes les mesures utiles pour sauvegarder les traces ou preuves jusqu'au constat de l'expert.



- Aucune indemnité ne pourra être versée à l'apiculteur si l'expert n'est plus en mesure de constater les dégâts.

En cas de doute ou de sinistres importants, le comité de la SAR pourra désigner un expert.

Dès le deuxième semestre de cette année, de nombreuses colonies ont péri, victimes de la varroase. Je vous rappelle que notre assurance couvre uniquement les actes de vandalisme et non pas les pertes dues à des maladies. Sur ce point, je compte sur l'honnêteté de chacun.

Je vous signale que selon l'article 11 du règlement Vols et déprédatations, un plancher de Fr. 20 000.– a été fixé. L'article 12 stipule que la fortune de la SAR n'assume aucune responsabilité pour couvrir les éventuels déficits.

Je vous demande donc d'être vigilants, car en cas de trop fortes demandes d'indemnisations, notre assurance se trouvera en difficulté.

M. Michel Clerc, apiculteur, section de la Côte vaudoise, a été victime d'un vol de 8 ruches habitées, le 24 avril 1997, à son rucher d'Allaman. Il m'a demandé de faire paraître dans notre revue la lettre suivante :

« Nous voici arrivés au moment de faire le bilan de l'année 1997. De nombreux cas, souvent imprévisibles, sont venus émailler notre saison. On aurait tendance à voir des émaux sombres prendre le pas sur les couleurs gaies de l'été. Dans les imprévisibles, il y a les disparitions de ruches. Il est vraiment décourageant et démoralisant, lorsqu'on arrive au rucher, de constater que de nombreux trous se sont subitement créés dans nos rangées de ruches. Vous pouvez compter et recompter jusqu'à admettre la réalité. Un ou des apivoleurs sont venus se servir. Personne n'est à l'abri d'un vol et demain, ce sera peut-être votre tour. Bien sûr, le voleur va partir d'un éclat de rire en lisant mon article, à moins qu'il ne fasse pas partie de notre belle corporation (de toute façon il n'en est pas digne). Que dans son cerveau s'inscrive, marqué au feu : « Le vol ne paie pas. » Maintenant, imaginons le futur : est-ce que d'enchaîner nos ruches par groupés de 3 ou de 4 posera des problèmes au voleur ? »

Malgré toutes ces difficultés et ces mises au point, je vous souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction avec vos abeilles.

Le préposé aux assurances : André Loup

CANDI MELLIFÈRE BAILLOD

Pour un bon départ printanier, nourrissement stimulant, fabrication artisanale, pur sucre et miel du Jura neuchâtelois.

Barquettes alu 8-11-3,5 cm (env. 300 g),

P. Paratte, apiculteur

Grandes-Crosettes 15, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (032)



Membres d'honneur SAR 1997

1. M. Robert Bovet, chemin des Tilleuls 26, 1032 Romanel-sur-Lausanne
2. M. Marcel Mouche, Talgut 34/5 12, 3063 Ittigen.
3. M. Otto Schmid, avenue de Crozet 20, 1219 Châtelaine.
4. M. Georges Paréaz, 1261 La Rippe.
5. M. Léon Allaman, Pré-du-Château 150, 1731 Ependes
6. M. Jean Chammartin, La Gillaz 12, 1758 Villaz-Saint-Pierre
7. M. Louis Mathey, 1196 Gland.
8. M. Marc Buscarlet, avenue du Mervelet 10, 1209 Genève.
9. M. Georges Huguenin, 2536 Plagne.
10. M. Théodore Muller, rue du Temple 40, 2024 Saint-Aubin.
11. M. Hans Schneider, Chutzen-Ried 6, 2565 Jens.
12. M. Rodolphe Biselx, route de Fully 20, 1920 Martigny.
13. M. Georges Fragnière, 1711 Rossens.
14. M. Philippe Laperrousaz, ch. des Fossés 14, 1248 Hermance.
15. M. Marc Léchaire, boulevard de Grancy 14, 1006 Lausanne
16. M. Antoine Rosselet, Portes-Rouges 63, 2000 Neuchâtel.
17. M. Albert Thiévent, 2875 Montfaucon.
18. M. Jean-Paul Cochard, 1406 Cronay.
19. M. Paul Girod, Neusté 10, 2740 Moutier.

La rédaction de la **Revue suisse d'Apiculture** envoie un message de gratitude et d'amitié aux rédacteurs et dirigeants des revues apicoles qui échangent et collaborent avec elle. Plus particulièrement :

*L'Abeille de France
Revue française d'apiculture
Abeilles et Fleurs
Apitalia
Bujqesia socialiste
Bujquesore
Le Trait d'Union des Apiculteurs
de Haute-Savoie*

*L'Apicoltore Moderno
La Belgique apicole
Buletini I Shkencave
Schweizerische Bienen-Zeitung
Vida Apicola
Apidologie
La Santé de l'Abeille
Bulletin technique apicole*

Nous souhaitons continuer ces excellentes relations, comme par le passé.
Bonne année 1998 !

Robert Fauchère, rédacteur

